

CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Nom / ASSOCIATION :

Prénom / Représentant :

Adresse :

Téléphone :Email :

Date du contrat :

Location de la salle communale (salle des fêtes) pour le :

Nature de la manifestation :

Nombre de personnes :

Remise des clefs le (voir état des lieux) :

Location comprenant :

Utilisateurs (1)	Caution (2)	Salle *	Vaisselle
Peronnais	300 euros	80 euros	20 euros
Association du village	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Séminaires : Forfait journalier	300 euros	80 euros	30 euros

(Identifiez les options de réservation sur le tableau ci-dessus)

Location sur un week-end (samedi et dimanche)

(1) Tarif pour deux réservations par année civile. À partir de la troisième réservation : tarif : 200 euros

*** Location SAINT-SYLVESTRE : 160 € Location - 40 € Vaisselle**

(2) Votre caution (2) soit un chèque de 300 euros versé lors de la réservation sera non encaissée et restituée si l'état des lieux après utilisation est satisfaisant.

Montant total de votre location :

Règlement par chèque à l'ordre du **trésor public**, versé le :

Montant de la caution :

Chèque à la réservation à l'ordre du **trésor public**, versé le :



La location est faite par journée entière non divisible et sera réglée lors de la réservation en joignant une copie de votre assurance de responsabilité civile.

Les horaires fixés pour les états des lieux, convenues par accord, entre le locataire et le secrétariat de mairie devront être respectés.

Vous avez rendez-vous le :àheures.

La responsabilité civile du locataire pourra être recherchée en cas de préjudice.

Le locataire prend en charge le mobilier et la vaisselle contenus dans la salle et en est pécuniairement responsable en cas de perte, de dégradation, de vol ou de casse.

La vaisselle sera rendue propre. Les sols devront être balayés et récurés correctement. Les sanitaires seront lavés et désinfectés. Les éviers, les machines à laver la vaisselle et la gazinière seront laissés propres. Les filtres du lave-vaisselle seront rincés. Les tables et chaises devront être lavées et rangées. Le préau sera nettoyé, ainsi que les extérieurs et le barbecue. Tous les déchets seront mis dans les sacs poubelle fermés et déposés dans les containers. Les cartons propres seront déposés dans les containers extérieurs ainsi que les bouteilles en verre.

Pénalités :

En cas de non-respect, une pénalité sera appliquée, soit un forfait **de 180 euros** pour refaire le nettoyage de la salle par l'employer communal.

Sonorisation et autres :

Tout dysfonctionnement de la sonorisation, du chauffage ou autre devra nous être signalé.

Il est interdit de fumer dans la salle.

À partir de 1 heure du matin, les sonos ou autres diffuseurs de musique seront réduits.

À partir de 2 heures du matin, fin de la sono. **(Soyez respectueux des nuisances sonores, vous êtes dans une zone d'habitat).**

Le locataire déclare avoir souscrit une assurance en responsabilité civile et avoir pris connaissance du règlement intérieur de la salle des fêtes avant la signature de ce contrat de location.

Le signataire est le responsable de cette location et sera obligatoirement présent sur la manifestation.

Fait à St Pardon De Conques, le

Signatures

Le Maire
Gilbert Blangero
Tel : 06 14 83 52 62

Le locataire

Nous vous souhaitons un excellent moment de convivialité. N'hésitez pas à nous contacter en cas de besoin et soyez sûr de notre soutien pour la réussite de cet évènement.